

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2022

### Délibération n°2022-07 - Décision budgétaire rectificative n°1 2022

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 mars 2022, approuve :

**Article 1** – la décision budgétaire rectificative n°1 de 2022 (en variation) :

- 526 291 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 239 257 € en personnel,
  - 167 034 € en fonctionnement,
  - 120 000 € en équipement,
- 526 291 € de crédits de paiements dont :
  - 239 257 € en personnel,
  - 167 034 € en fonctionnement,
  - 120 000 € en équipement,
- 429 691 € de solde budgétaire en déficit.

**Article 2** – les prévisions budgétaires réactualisées suivantes :

- 228 568 € de variation négative de trésorerie
- 9 919 € de résultat patrimonial
- 59 919 € de capacité d'autofinancement
- 180 474 € de prélèvement au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 20

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 3

Le président du conseil d'administration  
de l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL

*Membre du campus Condorcet*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
communication@chartes.psl.e  
u  
Bibliothèque  
12, rue des Petits-Champs  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 88 69  
bibliotheque@chartes.psl.eu  
www.chartes.psl.eu